



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 9 janvier 2023 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.
4. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1 Confirmation - utilisation du lot 5 106 167 (quai Municipal)
5. FINANCES
 - 5.1 Autorisation – Bail terrain de golf
6. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis - décembre 2022
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Adoption – Plan de sécurité civile
 - 7.2 Motion de félicitations - pompier
8. URBANISME EN ENVIRONNEMENT
9. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
 - 9.1 Octroi de contrat - Bureau Pro Citation
 - 9.2 Participation et appui au comité sur l'environnement
10. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



10.1 Octroi de contrat - St-Pierre et Tremblay - Parc de la Culture

10.2 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres public pour services techniques – inspection CCTV

10.3 Octroi de contrat - Fondation MMD Excavation

11. RÉGLEMENTATION

11.1 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 488-2023 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2023

11.2 Adoption - règlement 467-2019 (2022-2) établissant les tarifs municipaux

11.3 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 489-2023 encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité de Venise-en-Québec

11.4 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-31 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes

11.5 Adoption – 1er Projet de règlement 322-2009-31 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes

11.6 Dépôt – certificat de tenue de registre du règlement (322-2009-28-2-1, 322-2009-28-2-3, 322-2009-28-2-6, 322-2009-28-2-12, 322-2009-28-2-15, 322-2009-28-2-18, 322-2009-28-2-39, 322-2009-28-2-42, 322-2009-28-2-44, 322-2009-28-2-47, 322-2009-28-2-2, 322-2009-28-2-4, 322-2009-28-2-5, 322-2009-28-2-7, 322-2009-28-2-8, 322-2009-28-2-9, 322-2009-28-2-10, 322-2009-28-2-11, 322-2009-28-2-13, 322-2009-28-2-14, 322-2009-28-2-16, 322-2009-28-2-17, 322-2009-28-2-19, 322-2009-28-2-20, 322-2009-28-2-21, 322-2009-28-2-22, 322-2009-28-2-23, 322-2009-28-2-25, 322-2009-28-2-26, 322-2009-28-2-27, 322-2009-28-2-29, 322-2009-28-2-30, 322-2009-28-2-31, 322-2009-28-2-32, 322-2009-28-2-33, 322-2009-28-2-34, 322-2009-28-2-35, 322-2009-28-2-36, 322-2009-28-2-37, 322-2009-28-2-38, 322-2009-28-2-40, 322-2009-28-2-41, 322-2009-28-2-43, 322-2009-28-2-45, 322-2009-28-2-46, 322-2009-28-2-48, 322-2009-28-2-49, 322-2009-28-2-50, 322-2009-28-2-54, 322-2009-28-2-55, 322-2009-28-2-56 et 322-2009-28-2-57)

11.7 Avis de motion – Projet de règlement 456-2018-2 – amendant le règlement sur les dérogations mineures 456-2018

11.8 Adoption – Projet de règlement 456-2018-2 – amendant le règlement sur les dérogations mineures 456-2018

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. COMPTES DU MOIS

13.1 Déboursés du mois de décembre 2022

14. PÉRIODE DE QUESTION

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Raymond Paquette, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12740-01-09

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

12741-01-09

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

12742-01-09

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2022

4 DIRECTION GÉNÉRALE

12743-01-09

4.1 Confirmation - utilisation du lot 5 106 167 (quai Municipal)

CONSIDÉRANT que la Municipalité demande à la Direction de la gestion du domaine Hydrique de l'État l'acquisition du lot de grève remblayé face au lot 5 106 167 du cadastre du Québec à Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire acquérir la parcelle remblayée à des fins non lucratives publiques ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



DE CONFIRMER que les lieux seront utilisés exclusivement à des fins non lucratives publiques ;

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document relatif à ladite vente du lot.

5 FINANCES

12744-01-09

5.1 Autorisation – Bail terrain de golf

Considérant une demande de prolongement du bail du terrain de golf ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le Maire et le Directeur Général à signer l'entente avec M. Réjean Roy du Club de Golf Lac Champlain afin de prolonger le bail pour une période additionnelle de 20 ans avec une option de 5 ans.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – décembre 2022

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 décembre 2022.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12745-01-09

7.1 Adoption – Plan de sécurité civile

ATTENDU que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Venise-en-Québec reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

ATTENDU que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

ATTENDU que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Pierre Lamoureux, coordonnateur municipal de la sécurité civile soit adopté ;

QUE Pierre Lamoureux soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

12746-01-09

7.2 Motion de félicitations – pompier

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DONNER une motion de félicitation pour la réussite de la formation intitulée « Pompier 1 de l'É.N.P.Q. » pour le pompier : Pierre Malo.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12747-01-09

9.1 Octroi de contrat - Bureau Pro Citation

CONSIDÉRANT que la salle du Centre Culturel se veut un espace pour les spectacles ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'est pas équipée en mobilier de spectacle au niveau des chaises et des tables bistros ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Buropro Citation pour l'achat de mobilier de spectacle au montant de 34 750 \$ plus les taxes applicables ;

DE FINANCER la dépense via le fond affecté en immobilisations.

12748-01-09

9.2 Participation et appui au comité sur l'environnement

CONSIDÉRANT que la population de la Municipalité de Venise-en-Québec est de plus en plus conscientisée à la cause environnementale ;

CONSIDÉRANT qu'il y a une volonté gouvernementale d'intervenir en matière de protection de l'environnement par le biais de politiques et de programmes d'appui ;

CONSIDÉRANT que le CRSQV a l'intention de mettre en place un comité Environnement pour contribuer à l'élaboration d'une politique environnementale adaptée à la population du milieu ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'APPUYER le CRSQV dans la démarche de création d'un comité environnemental ;

DE PARTICIPER au comité environnemental en mandatant un élu ou un employé municipal.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

12749-01-09

10.1 Octroi de contrat - St-Pierre et Tremblay - Parc de la Culture

CONSIDÉRANT que le projet du Parc de la culture a été autorisé par l'Agence de développement économique du Canada ;

CONSIDÉRANT le projet du raccordement du Parc de la Culture au pluvial ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise St-Pierre et Tremblay Inc. pour le raccordement au réseau pluvial pour un montant maximal de 19 000 \$ plus les taxes applicables.

12750-01-09

10.2 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres public pour services techniques – inspection CCTV

CONSIDÉRANT les infiltrations et captage dans le réseau des eaux usées de la Municipalités ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'avoir un plan directeur de son réseau à jour ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant les services techniques requis pour l'inspection CCTV du réseau selon les règles d'adjudication des contrats municipaux pour des services de plus de 121 200 \$.

12751-01-09

10.3 Octroi de contrat - Fondation MMD Excavation

CONSIDÉRANT les infiltrations d'eau à l'hôtel de ville ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Fondation MMD Excavation pour la réfection de la fonction et du drain français pour un montant maximal de 24 900 \$ plus les taxes applicables.

11 RÉGLEMENTATION

Avis de motion et dépôt – projet de règlement 488-2023 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2023



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 488-2023.

12752-01-09

11.2 Adoption - règlement 467-2019 (2022-2) établissant les tarifs municipaux

CONSIDÉRANT que le règlement 467-2019 établissant les tarifs municipaux a été adopté le 10 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement provincial sur les conditions et restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités (RLRQ, c. F-2.1, r. 0.2) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchants la tarification de biens, services et activités dans un seul et unique règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été fait et le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 5 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2023, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 467-2019 (2022-2).

11.3 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 489-2023 encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité de Venise-en-Québec

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 489-2023.

11.4 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-31 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes

La conseillère Mélanie Ménard donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de la présente assemblée du conseil, le 1er projet de règlement 322-2009-31 amendant les dispositions du règlement de zonage numéro 322-2009 visant à modifier certaines normes.

12753-01-09

11.5 Adoption – 1er Projet de règlement 322-2009-31 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que de l'hébergement touristique avec possibilité de repas pour les usagers est offert au 108, Venise Ouest (Les P'tits lofts du lac) ;

CONSIDÉRANT que cette propriété est située au coeur de Venise-en-Québec sur une artère ayant achalandage et un aspect commercial ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite favoriser les commerces de nature récréotouristique aux abords du lac Champlain ;

CONSIDÉRANT que la propriété du 108, Venise Ouest est adjacente à la zone Cm-57, dans laquelle les services touristiques d'hébergement et de restauration sont autorisés;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le 1er projet de règlement 322-2009-31 amendant le règlement de zonage n° 322-2009.

11.6 Dépôt – certificat de tenue de registre du règlement (322-2009-28-2-1, 322-2009-28-2-3, 322-2009-28-2-6, 322-2009-28-2-12, 322-2009-28-2-15, 322-2009-28-2-18, 322-2009-28-2-39, 322-2009-28-2-42, 322-2009-28-2-44, 322-2009-28-2-47, 322-2009-28-2-2, 322-2009-28-2-4, 322-2009-28-2-5, 322-2009-28-2-7, 322-2009-28-2-8, 322-2009-28-2-9, 322-2009-28-2-10, 322-2009-28-2-11, 322-2009-28-2-13, 322-2009-28-2-14, 322-2009-28-2-16, 322-2009-28-2-17, 322-2009-28-2-19, 322-2009-28-2-20, 322-2009-28-2-21, 322-2009-28-2-22, 322-2009-28-2-23, 322-2009-28-2-25, 322-2009-28-2-26, 322-2009-28-2-27, 322-2009-28-2-29, 322-2009-28-2-30, 322-2009-28-2-31, 322-2009-28-2-32, 322-2009-28-2-33, 322-2009-28-2-34, 322-2009-28-2-35, 322-2009-28-2-36, 322-2009-28-2-37, 322-2009-28-2-38, 322-2009-28-2-40, 322-2009-28-2-41, 322-2009-28-2-43, 322-2009-28-2-45, 322-2009-28-2-46, 322-2009-28-2-48, 322-2009-28-2-49, 322-2009-28-2-50, 322-2009-28-2-54, 322-2009-28-2-55, 322-2009-28-2-56 et 322-2009-28-2-57)



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Le directeur général, greffier-trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement n° 322-2009-28-2-1, 322-2009-28-2-3, 322-2009-28-2-6, 322-2009-28-2-12, 322-2009-28-2-15, 322-2009-28-2-18, 322-2009-28-2-39, 322-2009-28-2-42, 322-2009-28-2-44, 322-2009-28-2-47, 322-2009-28-2-2, 322-2009-28-2-4, 322-2009-28-2-5, 322-2009-28-2-7, 322-2009-28-2-8, 322-2009-28-2-9, 322-2009-28-2-10, 322-2009-28-2-11, 322-2009-28-2-13, 322-2009-28-2-14, 322-2009-28-2-16, 322-2009-28-2-17, 322-2009-28-2-19, 322-2009-28-2-20, 322-2009-28-2-21, 322-2009-28-2-22, 322-2009-28-2-23, 322-2009-28-2-25, 322-2009-28-2-26, 322-2009-28-2-27, 322-2009-28-2-29, 322-2009-28-2-30, 322-2009-28-2-31, 322-2009-28-2-32, 322-2009-28-2-33, 322-2009-28-2-34, 322-2009-28-2-35, 322-2009-28-2-36, 322-2009-28-2-37, 322-2009-28-2-38, 322-2009-28-2-40, 322-2009-28-2-41, 322-2009-28-2-43, 322-2009-28-2-45, 322-2009-28-2-46, 322-2009-28-2-48, 322-2009-28-2-49, 322-2009-28-2-50, 322-2009-28-2-54, 322-2009-28-2-55, 322-2009-28-2-56 et 322-2009-28-2-57 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage 322-2009 ».

11.7 Avis de motion – Projet de règlement 456-2018-2 – amendant le règlement sur les dérogations mineures 456-2018

La conseillère Mélanie Ménard donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de la présente assemblée du conseil, le projet de règlement 456-2018-2 visant à amender le règlement sur les dérogations mineures 456-2018.

12754-01-09

11.8 Adoption – Projet de règlement 456-2018-2 – amendant le règlement sur les dérogations mineures 456-2018

CONSIDÉRANT que le règlement sur les dérogations mineures n° 456-2018 a été adopté en 2018 ;

CONSIDÉRANT que toutes les dispositions touchant la tarification des biens, services et activités ont été regroupées le règlement sur les tarifs municipaux n° 467-2019 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que le règlement n° 456-2018 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 456-2018-2 amendant le règlement sur les dérogations mineures 456-2018.

12 AFFAIRES NOUVELLES



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



13 COMPTE DU MOIS

12755-01-09

13.1 Déboursés du mois de décembre 2022

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de décembre 2022, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 420 599,81 \$.

D'ENTÉRINER les engagements au montant de 189 979,86 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

12756-01-09

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 9 janvier 2023 à 19 h 35.

Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-
Trésorier, CPA Auditeur, M.Sc.,
DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

FOURNISSEURS	MONTANT	DESCRIPTION
LESTAGE ISABELLE	562.90	\$ REMBOURSEMENT DE PAIEMENT PAR ERREUR
PRUDHOMME CHANTAL	513.98	\$ REMBOURSEMENT DE PAIEMENT PAR ERREUR
CAISSE DESJARDINS DE BROMME-MISSISQUOI	3 175.74	\$ ADM-CONTRIBUTION REER
ALROS PRODUCTS LTD.	1 396.26	\$ LOISIRS-TOILE PATINOIRE
ARBRES ECO	900.00	\$ ENV-JOURNÉE DE PLANTATION D'ARBRES
AUBIN ST-PIERRE INC.	51.18	\$ VOIRIE-ENT KUBOTA
BANQUE NATIONALE TRUST	5 815.49	\$ ADM-CONTRIBUTION REER
BANQUE CIBC	2 656.04	\$ ADM-CONTRIBUTION REER
BANQUE CIBC	5 780.32	\$ ADM-CONTRIBUTION REER
BUROPRO	563.38	\$ PARC- CHALET R. DAIGLE
CRCO PROMO	459.90	\$ VOIRIE-RÉRATION IGLOO
DJL CONSTRUCTION RIVE SUD	516.60	\$ VOIRIE-ASPHALTE
FOODTRUCK DÉSO	1 379.70	\$ LOISIRS-DÉPOUILLEMENT
F.T.Q.	15 725.32	\$ ADM-CONTRIBUTION REER
GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	595.87	\$ VOIRIE-REMORQUAGE-SSI-ENT VEH.
GIRARD, SYLVAIN	5 301.30	\$ ADM-CONTRIBUTION REER
GRANBY TOYOTA	259.29	\$ VOIRIE-PIÈCES HINO
MARTECH INC.	404.14	\$ VOIRIE-SIGNALISATION
MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUÉBEC	158.25	\$ PETITE CAISSE 2022
PAQUETTE RAYMOND	81.30	\$ ADM-REMB POUR PLAQUE ET GRAVURE
QUÉBEC MUNICIPAL	356.42	\$ ADM-ABONNEMNT ANNUEL INTERNET
RABAIS CAMPUS	389.58	\$ BIBLIO-ABONEEMENT ANNUEL
RÉGIE INTER. D'INCENDIE MONT ST-GRÉGOIRE-STE-BR	995.94	\$ SSI-PRÉVENTIONNISTE
RHÉAUME RACHEL	1 310.40	\$ ADM-CONTRIBUTION REER
ROCHELEAU ET FILS	9 283.15	\$ VOIRIE-CONTENEURS QUAI MUNICIPAL
SMITH LECLERC BIANKA	70.60	\$ SSI-REMBOURSEMENT SAAQ
SMITH BEAUVAIS VÉRONIQUE	40.60	\$ SSI-REMBOURSEMENT SAAQ
TECHSPORT INC.	120.93	\$ ENV-SACS BIODÉGRADABLE
TENAQUIP	387.50	\$ VOIRIE-ACC. GANTS
WAJAX	964.30	\$ ADM-ENTRETIEN GÉNÉRATRICE H-VILLE
WINSLOW DANCERS	1 275.02	\$ LOISIRS-COURS DE DANCE
	61 491.40	\$
AMILIA	113.83	\$ ADM-ABONNEMENT ANNUEL-LOISIRS
DESJARDINS	150.00	\$ ADM-FRAIS MENSUEL
PROANIMA	1 336.97	\$ URB-SERVICE ANIMALIER
ADT CANADA INC.	365.55	\$ ADM-CONTRAT ALARME H-VILLE/CC
BÉLANGER SAUVÉ	3 951.85	\$ ADM-AVOCATS DOSSIER 24882/24982
BORDO, LANA	832.00	\$ ADM-CONCIERGE H-VILLE
BOUTHILLIER, LUKAS	9 095.00	\$ ADM-CONTRIBUTION REER
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.	4 196.58	\$ PARCS-ENTRETIEN MÉNAGER
EUROFINS/ ENVIRONEX	869.21	\$ AQU-EGO/ ANALYSES D'EAU
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	1 729.33	\$ ADM-QUAI MUN./RECUEIL RÈGLEMENT
G.E.S.T.I.M.	1 102.39	\$ URB-HONORAIRES INSPECTEUR
G.M.A.C.	518.26	\$ VOIRIE-LOCATION DECEMBRE
L'HOMME ET FILS-BMR	8 409.82	\$ VOIRIE-PARCS-LOISIRS
JLD-LAGUÉ	71.26	\$ VOIRIE-ACC-CHAINE
KALITEC SIGNALISATION	219.04	\$ VOIRIE-SIGNALISATION
LALONDE NICOLE	435.54	\$ BIBLIO- FRAIS DE DÉPLACEMENT
MARCHÉ VENISE	162.77	\$ ADM-ÉPICERIE
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	28 384.12	\$ ADM-QUOTE-PART MAT. RÉSIDUEL/BACS
NETTOYEUR MARTIN	263.20	\$ ADM-ENTRETIEN DES TAPIS
PAPETERIE COWANSVILLE	5 175.78	\$ ADM-FOURNITURES/LOISIRS-DÉPOUILLEMENT
PG SOLUTIONS	17 565.86	\$ ADM-URB/LOGICIEL CONTRAT ANN
UNI-SELECT CANADA INC.	31.51	\$ VOIRIE-ARGO ENTRETIEN
POMPEX INC.	7 443.84	\$ HYGMIL- INSTALLATION POMPE PP2
PUROLATOR INC.	8.45	\$ ADM-ENVOIE LUMIFAB
SANIBERT	1 724.63	\$ PARCS-TOILETTES SÈCHES FIN CONTRAT
SERVICES CARTES DESJARDINS	7 345.05	\$ ADM-ACHATS DIVERS
SUPER SOIR	1 654.56	\$ VOIRIE-SSI CARBURANTS



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



TETRA-TECH QI INC.	2 197.75 \$	ADM-MANDAT ASS. TECHNIQUE
LES VÉHICULES OFFROAD	43.76 \$	VOIRIE-ENTRETIEN ARGO
BOUTHILLIER, LUKAS	28.00 \$	ADM-REMBOURSEMENT REPAS CAUCCUS
BENAVA/LA CAPITAL	2 991.99 \$	ADM-COTISATIONS ASSURANCE SALAIRES
GAGNÉ MARTIN	175.00 \$	LOSIRS- C. CULTUREL LOCATION
RIMQ-JAGUAR MEDIA	373.67 \$	ADM-AFFICHAGE POSTE
RAYMOND CHABOT GRANT THORTON	462.78 \$	ADM-HONORAIRES ECRITURE COMPTABLE
TÉLUS	105.07 \$	URB-SITE/ CELLULAIRES
	109 534.42 \$	
	171 025.82 \$	
SALAIRES DU 28-11-2022/11-12-2022	59 436.48 \$	
FRAIS MENSUEL	157.65 \$	
	230 619.95 \$	
ENGAGEMENTS		
CONSTRUCTION DANY BOUCHER INC.	102 054.11 \$	AME-CHALET R. DAIGLE-BLOC SANITAIRE
ARP SERVICES TECHNIQUES	3 470.42 \$	USINE-RELEVÉ TECHNIQUE DES BASIN
CONCEPTION PAYSAGE INC.	5 743.00 \$	AME-PARC DE LA CULTURE-PAYSAGEMENT
ÉCHO-TECH H2O INC.	3 934.73 \$	USINE-MESURE DE BOUES-COMPARATIF
LES ENTREPRISES FOBROCO INC.	3 664.44 \$	HYGMIL-PRODUITS SANITAIRES RÉSEAU D'ÉGOUT
INGETEX	15 487.13 \$	AME-OMBRIÈRE HAXAGONALE
KEMIRA	13 141.54 \$	USINE-PRODUIT CHIMIQUE
MAISON HINA	500.00 \$	CONTRIBUTION
MBI EXPERT-CONSEILS	3 449.25 \$	GARAGE-ESTIMATION COMPARATIVE
MONTY & ASSOCIÉES	1 149.75 \$	AME-HONORAIRES PROF. ARCHIT
RÉAL HUOT INC.	3 542.90 \$	AME- MATÉRIEL PLUVIAL PARC DE LA CULTURE
RACINE CHEVRELET BUICK	19 949.91 \$	VOIRIE-ACHAR CANYON 2019
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	4 509.90 \$	URB-SOUTIEN TECHNIQUE-URBANISME
LES SEIGNEURIES DU LAC	8 824.00 \$	ADM-VERSEMENT 2023
ARTICLES PROMOTIONNEL DANIEL DUPUIS	558.78 \$	SSI-CASQUETTES
	189 979.86 \$	
GRAND TOTAL DU MOIS	420 599.81 \$	